

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

---

**2025.6.12.156**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 17 NOVEMBRE 2025 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**PRESENTS**

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Emmanuel ADJOUADI, Julien AGUIN, Hicham AICHI, Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Séverine FELIX-BORON, Thierry FLESCH, Pascale GOMES, Julien GUERIN, Michaël GUION, Christian HUS, Genevieve JEAMMET, Sylvain JONNET, Semra KILIC, Nadine LANGLOIS, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Zine-Eddine MJATI, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Odile RAZÉ, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Brigitte TIXIER, Eric TORTILLON, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

**Date de la convocation :**

31/10/2025

**Date de l'affichage :**

10/11/2025

**SUPPLEANTS**

**Nombre de conseillers:**

en exercice : 73

présents ou représentés : 65

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTEES**

Gilles BATTAI a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Noël BOURSIN a donné pouvoir à Guillaume DEZERT, Natacha BOUVILLE a donné pouvoir à Dominique MARC, Patricia CHARRETIER a donné pouvoir à Sylvie PAGES, Willy DELPORTE a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Ségolène DURAND a donné pouvoir à Bernard DE SAINT MICHEL, Michèle EULER a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Fabien FOSSE a donné pouvoir à Serge DURAND, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Marie-Hélène GRANGE a donné pouvoir à Michel ROBERT, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Zine-Eddine MJATI, Henri MELLIER a donné pouvoir à Kadir MEBAREK.

**ABSENTS EXCUSES**

Patrick ANNE, Nadia DIOP, Hamza ELHIYANI, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marylin RAYBAUD, Mourad SALAH, Louis VOGEL.

**SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Kadir MEBAREK

**OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT PAR LA MISSION  
INTERMINISTERIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES  
CONDUITES ADDICTIVES (MILDECA) POUR UN PROGRAMME D'ACTION  
AFIN DE LIMITER L'IMPLICATION DES MINEURS DANS LE TRAFIC DES  
STUPEFIANTS AU QUARTIER DE L'ALMONT A MELUN**

Le Conseil Communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des Citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

**VU** les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

**VU** la délibération n° 2015.4.8.67 du Conseil Communautaire en date du 18 mai 2015 relative à la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;

**VU** la saisine du Bureau Communautaire du 6 novembre 2025 ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a répondu favorablement à l'appel à projets lancé en 2025 par la MILDECA intitulé « Prévention de la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants » ;

**CONSIDERANT** que la CAMVS a décidé de s'engager dans un programme d'actions pour limiter l'implication des mineurs dans le trafic des stupéfiants au Quartier de l'Almont à Melun ;

**CONSIDERANT** que la mise en œuvre du projet est portée en investissement sur le Budget 2026 de la Communauté d'Agglomération ;

*Après en avoir délibéré,*

**APPROUVE** le projet de convention de financement par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) pour un programme d'action afin de limiter l'implication des mineurs dans le trafic des stupéfiants au quartier de l'Almont à Melun (projet ci-joint)

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) pour un programme d'action afin de limiter l'implication des mineurs dans le trafic des stupéfiants au quartier de l'Almont à Melun, ainsi que, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité, avec 58 voix Pour et 7 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 17 novembre 2025, et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20251117-61178-DE-1-1

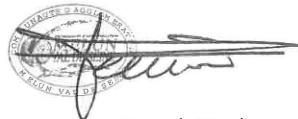
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mardi 18 novembre 2025

Publication ou notification : 18 novembre 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "franck vernin", positioned above a circular official seal.

Franck Vernin

## Convention de financement

**Entre :**

**La Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA),**

Sise, 69 rue de Varenne, 75007 Paris,

N° SIRET : 110 001 013 000 17

Représentée par son Président, Dr Nicolas PRISSE,

Désignée sous le terme « MILDECA » ;

**La Préfecture de Seine-et-Marne,**

12 rue St Pères, 77000 Melun

Représentée par M. le Préfet M. Pierre ORY

Désignée sous le terme « Préfecture »,

**Et les collectivités**

**La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)**

297, rue Rousseau Vaudran CS 30187 - 77198 Dammarie-lès-Lys CEDEX,

N° SIRET 247 7000 570018

Désignée sous le terme « CAMVS », le bénéficiaire

**Et**

**La ville de Melun,**

16, rue Paul Doumer - 77011 MELUN Cedex

Représentée par son Maire, Monsieur Kadir MEBAREK,

Et désignée sous le terme « la ville »,

**Il est convenu ce qui suit,**

## **Préambule**

Placée auprès du Premier Ministre, la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA) est chargée d'animer et de coordonner l'action du Gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Elle élabore, à ce titre, la stratégie gouvernementale et veille à sa mise en œuvre. Pour ce faire, elle s'appuie sur un réseau de chefs/cheffes de projets issu de l'autorité préfectorale pour relayer son action sur l'ensemble du territoire.

Le périmètre d'intervention de la MILDECA couvre l'ensemble des conduites addictives, qu'il s'agisse de produits licites (tabac, alcool), des illicites (cocaïne, cannabis...) ou encore des addictions sans produits (jeux vidéo, jeux d'argent et de hasard).

La MILDECA a également pour mission d'initier et d'accompagner les projets portés au plus près des citoyens par des collectivités publiques ou des acteurs privés, en accordant des soutiens financiers et méthodologiques. En 2025, la MILDECA a ainsi lancé un appel à projets en direction des communes et intercommunalités intitulé « Prévention de la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants ».

Le Gouvernement a fait de la lutte contre les trafics de stupéfiants une priorité de son action. Il s'agit aussi bien d'une orientation stratégique de la Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027 que d'un objectif prioritaire du plan gouvernemental de lutte contre la criminalité organisée.

L'emprise des réseaux liés aux trafics de stupéfiants sur des territoires et des populations constitue un défi majeur pour la société française et donc pour les élus locaux, en première ligne face à la demande de sécurité et de tranquillité publique de leurs concitoyens. En outre, le Maire est responsable de l'animation, sur le territoire de sa commune, de la politique de prévention de la délinquance et de la coordination de sa mise en œuvre, puisqu'il dispose d'une compétence propre en la matière, liée, notamment, à ses pouvoirs de police.

C'est dans ce contexte que la CAMVS Melun Val de Seine et la ville de Melun ont a répondu favorablement à l'appel à projets lancé en 2025. Elle a décidé de s'engager dans un programme d'actions défini à l'annexe I, tel qu'il a été approuvé par la MILDECA.

Dans un contexte de paupérisation et de développement du trafic de stupéfiants, l'ensemble des acteurs du territoire de Melun et de son agglomération, sous l'impulsion du préfet à l'égalité des chances et du Maire de Melun, souhaite proposer un plan d'actions afin d'agir rapidement sur le quartier de l'Almont.

La ville de Melun, la préfecture et le CISPD de l'agglomération Melun Val de Seine-ont mobilisé les acteurs du quartier afin de mettre en place un plan d'action qui s'attaque par tous les angles à l'implication de mineurs dans le trafic.

Dans le cadre du CISPD, la Communauté de l'agglomération est le porteur principal du projet avec la coordinatrice CISPD comme personne référente. La CAMVS reçoit la subvention de la MILDECA. La coordinatrice CISPD travaillera en trinôme avec la cheffe de projet Politique de la Ville de Melun et la déléguée du préfet. Ce trinôme assure l'organisation, le suivi et l'animation des instances de pilotage et technique. Elles sont garantes de la méthodologie de projet et de la coordination des actions projetées.

## **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions, notamment financières, dans lesquelles la CAMVS et la ville mettent en œuvre, en cohérence avec la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives pour la période 2023-2027, le programme d'actions mentionné à l'annexe I, lequel fait partie intégrante de la convention, ainsi que les modalités selon lesquelles la MILDECA apporte son concours financier à la réalisation de ce programme, au titre du Fonds de concours « Drogues ».

## **Article 2 - Durée de la convention**

La présente convention a une durée de trois ans à compter de sa signature par les parties.

La durée de la présente convention peut être modifiée, par voie d'avenant selon les modalités présentées à l'article 3 de la présente convention, sans que sa durée globale ne puisse excéder quatre ans.

## **Article 3 - Avenant**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé obligatoirement par les parties. Les avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée soit par courriel, soit en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, Ville de Melun et la CAMVS peuvent y faire droit par courriel ou par lettre recommandée avec accusé de réception. En l'absence de réponse dans ce délai de deux mois suivant l'envoi de la demande, celle-ci est réputée rejetée.

## **Article 4 - Conditions de détermination de la subvention**

La MILDECA contribue financièrement au programme d'actions mentionné à l'annexe I pour un montant maximal de 250 000 euros.

La contribution financière de la MILDECA n'est applicable que sous réserve des trois conditions suivantes :

- ✓ La disponibilité des crédits du Fonds de concours « Drogues ».
- ✓ Le respect par la CAMVS et la ville des obligations mentionnées dans la présente convention.
- ✓ La vérification par la MILDECA de l'emploi de la subvention.

## **Article 5 - Modalités de versement de la subvention**

Le montant de la subvention est versé à la CAMVS, après notification de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et le cadencement suivant :

- ✓ La MILDECA verse **80 000 euros (quatre-vingt mille euros)** à la notification de la convention,
- ✓ Le 2e versement, d'un montant de **80 000 euros (quatre-vingt mille euros)** est conditionné à

la présentation d'un bilan financier, signé par le comptable, faisant état des sommes engagées et liquidées du versement précédent et d'un compte-rendu du programme d'actions selon le modèle prévu à l'annexe II. Une consommation de 80% au minimum du premier versement est exigée sauf cas de force majeure définie comme un évènement imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté des parties,

- ✓ Le troisième versement d'un montant de **90 000 euros (quatre-vingt-dix mille euros)** est conditionné à la présentation d'un bilan financier, signé par le comptable, faisant état des sommes engagées et liquidées du versement précédent et d'un compte-rendu du programme d'actions selon le modèle prévu à l'annexe II. Une consommation de 80% au minimum des premiers versements est exigée sauf cas de force majeure définie comme un évènement imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté des parties

Un bilan financier signé par le Comptable Public, retraçant l'ensemble des dépenses réalisées avec les crédits délégués, et un compte-rendu du programme d'actions selon le modèle prévu à l'annexe II, devront être présentés à la MILDECA, au plus tard, dans les trois mois suivant la fin de la présente convention. Les crédits délégués et non consommés feront l'objet d'un titre de perception.

#### **Article 6 - Imputation de la dépense**

La subvention est imputée sur les crédits du Fonds de concours « Drogues » de l'Unité Opérationnelle 0129-CAVC-IFDC – FDC 1-2-00864 - Domaine Fonctionnel 0129-15 - Référentiel d'activité 012900030001, géré au niveau du programme budgétaire 129.

L'Ordonnateur de la dépense est le Président de la MILDECA.

Le Comptable assigné est le SCBCM auprès du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des services du Premier Ministre.

La subvention est créditée au compte de la CAMVS selon les procédures comptables en vigueur. Les versements sont effectués sur le compte mentionné à l'annexe III.

#### **Article 7 - Engagements des Parties bénéficiaires**

La CAMVS et la Ville de Melun s'engagent à :

S'agissant de l'animation du projet :

- ✓ A désigner une équipe ou une personne dédiée à la conduite du programme et à la coordination des actions, afin de garantir la continuité du programme dans le temps ; au sein de la CAMVS, la coordinatrice CISPD et au sein de la Ville, la cheffe de projet politique de la Ville sont chargées de la conduite de ce projet ;
- ✓ A réunir un Comité de Pilotage (COPIL) au moins deux fois par an pour assurer le suivi et le bilan du programme d'actions et en informer au préalable la MILDECA et la Préfecture :

Ce Comité de Pilotage est constitué à minima ;

- Du Préfet ou son représentant
- Du représentant de la MILDECA
- Du Président de la CAMVS ou de son représentant
- Du Maire ou de son représentant
- Du Procureur de la République ou de son représentant
- Du Président du Conseil Départemental ou de son représentant
- Du Directeur académique des services de l'Education nationale ou de son représentant
- Du Directeur Territorial de la Police Nationale ou de son représentant

- Du Directeur Territorial de la Protection judiciaire de la jeunesse ou de son représentant
- Du délégué départemental de l'Agence régionale de santé ou de son représentant
- Des représentants des associations mettant en œuvre les actions décrites à l'annexe I

Les relevés de décisions de ces COPIL seront validés par les parties à la présente convention.

S'agissant du lien entre les parties :

- ✓ A informer la MILDECA et la Préfecture du commencement d'exécution du programme d'actions, régulièrement de son état d'avancement, et de toute difficulté rencontrée dans sa mise en œuvre,
- ✓ A informer la MILDECA et la Préfecture des actions de communication portant sur le programme d'actions et des initiatives ou évènements susceptibles de l'impacter,
- ✓ A informer la MILDECA et la Préfecture des livrables qu'elle entend produire dans le cadre de la convention,
- ✓ Le cas échéant, à faire apparaître le logo de l'Etat dans les communications et les supports relatifs à l'exécution de la présente convention, après accord de ses représentants,
- ✓ A utiliser la dénomination « LIMITS » (Limiter l'implication des mineurs dans les trafics de stupéfiants) pour désigner le projet.

S'agissant du volet financier :

- ✓ A veiller que les partenaires ou prestataires bénéficiant de la subvention de la MILDECA n'aient pas de liens d'intérêt avec l'industrie de production, de commercialisation ou de distribution du tabac et des produits du vapotage, de l'alcool, des produits dérivés du cannabis, des jeux d'argent et de hasard, des jeux vidéo ou de tout autre produit pouvant entraîner des conduites addictives,
- ✓ A garantir le respect du droit de la Commande Publique dans ses rapports avec les partenaires ou prestataires bénéficiant de la subvention,
- ✓ A utiliser la subvention conformément à l'objet de la présente convention dont le programme d'actions décrit à l'annexe I fait partie intégrante,
- ✓ A produire, avant chaque délégation de crédits, un bilan financier et un compte-rendu du programme d'actions conformément à l'article 5 de la présente convention,
- ✓ A répondre à toute demande d'information qui lui sera exprimée par la MILDECA et la Préfecture,
- ✓ A fournir tous les justificatifs portant sur l'exécution de la présente convention, à la demande de la MILDECA ou de la Préfecture.

## Article 8 - Suivi

La MILDECA procède, conjointement avec la CAMVS et la ville de Melun et la Préfecture, au suivi des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif. La MILDECA assure un soutien méthodologique et un suivi régulier du programme d'actions et apporte son aide pour mobiliser les acteurs au niveau national et local.

Le suivi porte, notamment, sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention et sur l'impact du programme d'actions au regard de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives pour la période 2023-2027.

Dans le cadre de la convention la CAMVS et la ville de Melun acceptent de participer aux différentes modalités d'animation du réseau LIMITS et à transmettre des éléments quantitatifs et qualitatifs de suivi du projet à la MILDECA (Cf. annexe II).

Si le suivi du programme d'actions est satisfaisant, la MILDECA se réserve le droit de le diffuser largement au titre des bonnes pratiques à la communauté des villes LIMITS ainsi qu'à son réseau territorial.

La MILDECA peut recourir à un prestataire externe afin de procéder à l'évaluation de tout ou partie du projet. Dans ce cas, la CAMVS et la ville de Melun s'engagent à participer activement au processus d'évaluation du programme d'actions, selon les modalités définies conjointement par la MILDECA et le prestataire extérieur chargé de l'évaluation.

#### **Article 9 - Sanctions**

La MILDECA peut suspendre ou diminuer les versements ou demander le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente subvention, dans l'un des cas suivants :

- Non-exécution de la convention par la CAMVS et la ville de Melun ;
- La subvention a été utilisée à des fins non conformes à l'objet de la présente convention ;
- Les obligations de la CAMVS et la ville de Melun prévues aux articles 7 et 8 de la présente convention n'ont pas été respectées ;
- En cas de résiliation telle que prévue à l'article 10 de la présente convention.

#### **Article 10 - Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Un bilan financier devra être produit à la date effective de résiliation de la convention attestant des dépenses réellement engagées et mandatées. Les sommes apparaissant inexécutées, le cas échéant, feront l'objet d'un ordre de versement au bénéfice du BOP MILDECA.

#### **Article 11 - Annexes**

Les annexes I et II font partie intégrante de la présente convention et sont donc opposables aux parties.

#### **Article 12 - Recours**

Si aucune solution amiable n'est trouvée ou si elle n'est pas acceptée par les deux parties, tous les litiges auxquels la présente convention pourra donner lieu tant pour sa validité que pour son interprétation, son inexécution ou sa résolution, seront réglés par le Tribunal compétent, à savoir, le Tribunal Administratif de Melun. Le droit français est seul applicable.

Fait à Paris, le .....

<b>Le Président de la MILDECA</b>	<b>Le président de la CAMVS</b>	<b>Le Maire de la ville de Melun</b>	<b>Le Préfet de Seine et Marne</b>
---------------------------------------	-------------------------------------	--	--

<b>Dr Nicolas PRISSE</b>	<b>M. Franck VERNIN</b>	<b>M. Kadir MEBAREK</b>	<b>M. Pierre ORY</b>

# Annexe I

## Programme d'actions et budget prévisionnel

### 1 - Fiche identité du programme d'actions

<b>Titre du programme</b>	Limiter l'implication des mineurs dans le trafic des stupéfiants au Quartier de l'Almont à Melun
<b>Collectivités et représentant légal</b>	<p><b>La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine</b> 297, rue Rousseau Vaudran CS 30187 - 77198 Dammarie-lès-Lys CEDEX, Représentée par son Président, Monsieur Franck Vernin, habilité par une délibération du Conseil Communautaire n° 2023.6.34.185 du 18 octobre 2025 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président,</p> <p>Et</p> <p><b>La ville de Melun,</b> 16, rue Paul Doumer - 77011 MELUN Cedex Représentée par son Maire, Monsieur Kadir MEBAREK, Et désignée sous le terme « la ville »,</p>
<b>Territoire concerné</b>	Quartier de l'Almont à Melun
<b>Coordinateur du programme (Nom, Prénom, tél., mail)</b>	<p>Mathilde Hansen, Coordinatrice CISPD CA Melun Val de Seine 06 18 77 15 25 <a href="mailto:Mathilde.hansen@camvs.com">Mathilde.hansen@camvs.com</a></p> <p>Manel BOURGES Cheffe politique de la ville, ville de Melun 06. 43. 55. 36 .54. <a href="mailto:mbourges@ville-melun.fr">mbourges@ville-melun.fr</a></p>
<b>Montant de la subvention Octroyée</b>	250 000 euros
<b>Date de signature de la convention</b>	
<b>Période de la convention</b>	Janvier 2026 - janvier 2029

## **2- Programme d'actions**

### **a) Rappeler les objectifs du programme d'actions**

#### **Axe 1 – S'organiser et partager un diagnostic pour choisir les grandes orientations du projet :**

Objectifs spécifiques :

- Création d'un partenariat du quartier pour lutter contre le trafic et l'implication des mineurs dans le trafic

#### **Axe 2 – Stratégies d'intervention en direction des mineurs**

Objectifs spécifiques :

- Augmenter le niveau des compétences psychosociales des enfants et des jeunes afin de faire face au phénomène du groupe
- Augmenter le niveau des compétences psychosociales des professionnels qui encadrent les jeunes du quartier
- Lutter contre l'image positive du trafic chez les jeunes
- Promouvoir les possibles et les parcours positifs auprès des jeunes de 13-15 ans
- Créer une alliance forte entre les jeunes et la Police Municipale
- Accompagner et encadrer les jeunes déjà impliqués dans le trafic

#### **Axe 3 – Stratégies d'action en direction des familles**

Objectifs spécifiques :

- Renforcer la résilience et les compétences psycho-sociales des parents
- Renforcer la capacité de familles à s'investir dans le quartier.
- Créer une alliance forte entre les parents et les Polices Municipale et Nationale

#### **Axe 4 – Mobiliser plus largement et occuper le terrain**

Objectifs spécifiques

- Réappropriation des espaces verts du quartier afin de favoriser le lien social, le sentiment de sécurité et le plaisir de vivre dans le quartier

### **b) Quelles doivent être les actions à mettre en œuvre ? Par quels moyens (moyens financiers, matériels et humains) ? Avec quels co-financeurs ?**

#### **AXE 1 – S'organiser et partager un diagnostic pour choisir les grandes orientations du projet**

**Sous-objectif : Création d'un partenariat de quartier pour lutter contre le trafic et l'implication des mineurs dans le trafic**

**Action 1 : Etablir des instances, Comités de pilotage et techniques afin d'effectuer le constat, analyser les besoins, élaborer et suivre le plan d'action.**

Dans le cadre du CISPD, la Communauté de l'agglomération est le porteur principal du projet avec la coordinatrice CISPD comme personne référente. Cette dernière est en trinôme avec la cheffe de projet Politique de la ville de Melun et la déléguée de la préfecture. Ce trinôme assure l'organisation, le suivi

et l'animation des instances de pilotage et technique. Elles sont garantes de la méthodologie de projet et de la coordination des actions projetées.

Un Comité de Pilotage (COPIL) se tiendra deux fois par an pour assurer le suivi et le bilan du programme d'actions. Ce Comité de Pilotage est constitué des acteurs suivants :

- Du Préfet ou son représentant
- Du représentant de la MILDECA
- Du Président de la CAMVS ou de son représentant
- Du Maire ou de son représentant
- Du Procureur de la République ou de son représentant
- Du Président du Conseil départemental ou de son représentant
- Du Directeur académique des services de l'Education nationale ou de son représentant
- Du Directeur territorial de la Police Nationale
- Du Directeur territorial de la Protection judiciaire de la jeunesse ou de son représentant
- Du délégué départemental de l'Agence régionale de santé ou de son représentant

Les relevés de décisions de ces COPIL seront validés par les parties de la présente convention.

***Moyens humains et matériel :***

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires  
Salle de réunion, vidéo-projeteur

***Moyens financiers :***

La CAMVS et la ville de Melun mettent à disposition les agents (coordinateur CISPD, Cheffe de projet, agents du centre sociale la boussole, service GUSP) qui travaillent pour ce projet.

**Action 2 : Etablir des groupes de travail opérationnels et interactifs**

Pour chaque action, différents acteurs seront mobilisés et coconstruiront le projet avec le groupe de coordination. Ces groupes se rencontrent en fonction de la nécessité du suivi du projet. Les acteurs de ces groupes de travail viendront des structures suivantes :

- Préfecture de la Seine et Marne
- Le département Seine et marne
- Service CISPD, CAMVS
- Ville de Melun : Service de la Gestion urbaine de proximité, Service jeunesse, La Police Municipale, Centre social La Boussole
- La PJJ
- Association Citéo
- Association de prévention de l'agglomération Melunaise
- Service de la Politique de la ville de l'agglomération
- Bailleurs Habitat 77
- Ecoles Masson, Cézanne et Décourbe
- Collège Pierre Brossolette
- Coordinateur REP de l'Education nationale
- Programme de Réussite Educative
- Inspecteur de l'Education nationale
- La police municipale
- La police nationale
- Le parquet
- La Maison départementale des solidarités (MDS)

**Moyens humains et matériel :**

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires  
Salle de réunion, vidéo-projeteur

**Moyens financiers :**

La CAMVS et la ville de Melun mettent à disposition les agents (coordinateur CISPD, Cheffe de projet, agents du centre sociale la boussole, service GUSP) qui travaillent pour ce projet.

**Action 3 : Accompagnement des professionnels**

Dans le cadre du déploiement du plan d'actions Mildeca, l'accompagnement des professionnels vise à construire un socle de valeurs communes, fondé sur les expériences vécues sur le terrain. Cette démarche s'appuie sur la réflexion collective, la co-construction et la formalisation de savoirs partagés, afin de renforcer les pratiques professionnelles dans le champ de la prévention des conduites à risque et de la délinquance.

Pour enrichir cette dynamique, des apports théoriques seront proposés par un cabinet d'étude spécialisé, permettant de croiser les pratiques de terrain avec des références issues de la recherche académique.

Chaque participant sera également invité à engager une réflexion individuelle sur sa posture professionnelle au sein du groupe, en lien avec les enjeux de l'action collective. Cette introspection contribuera à une meilleure articulation entre les pratiques personnelles et les objectifs communs du projet.

Cette action fera l'objet d'une information complémentaire auprès des partenaires. Un premier temps de travail concerté permettra d'affiner les thématiques et problématiques abordées, en fonction des échanges, des besoins exprimés par les professionnels et des réalités du territoire (ambiance du quartier).

Les partenaires concernés :

- ✓ Agents de la Ville : animateurs du service jeunesse, centre social, équipe de direction, assistante sociale du CCAS.
- ✓ Éducateurs en prévention spécialisée (APAM).
- ✓ Médiateurs de rue (CITEO).
- ✓ Coordonnateurs REP, directeurs d'écoles et du collège (selon disponibilité).
- ✓ Assistantes sociales de secteur (MDS, PMI).
- ✓ Représentants associatifs : Association Almont Cœur, comité de quartier, conseil consultatif des usagers de La Boussole.

Le Centre ESTA – Centre d'études, d'interventions et de formation psychosociologiques – a été sollicité pour assurer la supervision de cet accompagnement (Nous sommes en cours d'échange et réflexion avec les intervenants). Cette association regroupe des praticiens, formateurs et chercheurs issus de disciplines variées : sociologie, psychologie clinique, psychologie du travail, psychosociologie.

Les participants seront amenés à explorer plusieurs dimensions clés pour développer une compréhension commune des enjeux liés à la prévention en s'appuyant sur l'analyse de situations concrètes : études de cas, retours d'expérience, situations vécues sur le terrain.

- **Facteurs de vulnérabilité** : familiaux, sociaux, scolaires, économiques.

- **Représentations et stéréotypes** : liés à la délinquance, à l'usage de substances, à la parentalité (ex. : figure du « parent démissionnaire »).
- **Influence des pairs et dynamiques de groupe** : mécanismes d'adhésion, effets de groupe, recherche d'appartenance.
- **Capacité d'analyse des situations complexes** : passage à l'acte, sentiment d'impuissance des familles et des professionnels,

Pour ce faire, il est envisagé 1 rencontre tous les 2 mois est prévue (1 journée)

***Moyens humains et matériel :***

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires  
Salle de réunion, vidéo-projeteur

***Moyens financiers :***

La CAMVS et la ville de Melun mettent à disposition les agents (coordinateur CISPD, Cheffe de projet, agents du centre sociale la boussole) qui travaillent pour ce projet.

Une association ou cabinet d'étude sera retenu pour effectuer cette mission pour la période de trois ans.

Il est prévu un budget de 30.000 euros pour 3 ans

**Action 4 : Campagne de communication locale sur les conduites à risques et la valorisation de l'image du quartier**

L'objectif de cette action est de sensibiliser l'ensemble des publics aux conduites à risques (addictions, implication dans les trafics, etc.) tout en valorisant l'image du quartier afin de favoriser la réappropriation de l'espace public par les habitants. Il s'agira de proposer différents temps d'ateliers et d'échanges avec les habitants (collégiens, usagers des structures municipales, ou jeunes suivis par les éducateurs en prévention spécialisé (APAM) ou par les médiateurs (CITEO)).

Cette action sera l'occasion de travailler avec l'université de Créteil (échanges et projet pédagogique avec les étudiants en Master et Licence) mais aussi avec le service de l'Astrolabe (Atelier autour des fake news, sensibilisation aux médias, etc) pour proposer aux habitants de s'impliquer dans la conception d'une campagne de communication locale sur la situation du quartier de l'Almont.

Quelques objectifs :

- ✓ Travailler sur les représentations du quartier pour renforcer le sentiment d'appartenance.
- ✓ Promouvoir des comportements responsables et prévenir les conduites à risques.
- ✓ Crée une dynamique positive autour de l'espace public.

Le projet se déroulera en plusieurs phases :

1. **Phase de diagnostic participatif** : recueil des représentations, attentes et besoins des habitants via des ateliers de parole, micro-trottoir, questionnaires.
2. **Ateliers de co-construction** : séances de travail collaboratif entre habitants, étudiants et professionnels pour concevoir les messages, visuels et supports de la campagne.
3. **Production des supports** : affiches, vidéos, podcasts, réseaux sociaux, etc.
4. **Diffusion locale** : campagne visible dans l'espace public, les lieux de vie, les réseaux sociaux et lors d'événements locaux.
5. **Évaluation** : retour des habitants, mesure de l'impact sur les représentations et les comportements.

**Moyens humains et matériel :**

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires (Université de Créteil, Collège Brossolette, Service de la Ville, Association de prévention spécialisée (APAM), association de médiation (CITEO)

Salle de réunion, vidéoprojecteur, affiches, ordinateurs, supports de communication...

**Moyens financiers :**

La CAMVS et la ville de Melun mettent à disposition les agents (coordinateur CISPD, Cheffe de projet, agents du centre social la boussole, service GUSP) qui travaillent pour ce projet.

Un cabinet de communication sera retenu pour effectuer cette mission pour la période de trois ans en lien avec les services communication de la CAMVS et de la ville de Melun.

Il est prévu un budget de 21000 euros pour 3 ans

## Axe 2 – Stratégies d'intervention en direction des mineurs

**Sous-objectif : Augmenter le niveau des compétences psychosociales des enfants et des jeunes afin de faire face au phénomène du groupe.**

**LES ACTIONS DE PREVENTION PRIMAIRE :**

**Action 5 : Développement des compétences psychosociales pour les élèves de CM 2 et les collégiens**

Les professionnels du territoire ont constaté l'incapacité des jeunes à résister au « groupe » et à l'influence négative que pourraient exercer leurs pairs sur eux.

L'action vise à mettre en place des programmes de développement des compétences psychosociales pour les élèves de CM1 et CM2 et les collégiens en 6ème du Collège Pierre Brossolette. La formation vise à renforcer la capacité des jeunes à résister au groupe et améliorer l'estime de soi.

L'association Addiction France a obtenu un financement de l'ARS pour leurs programmes Papillagou et Unplugged. Il pourrait être possible de déployer ces actions dans le cadre du projet LIMITS. Le cas échéant, le coût du projet sera modifié et validé selon devis.

**Groupe de travail :**

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec l'Inspection de l'Education Nationale, les directeurs des écoles, le référent REP.

**Moyens humains et matériels :**

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires Salle de réunion, vidéo-projeteur

**Moyens financiers :**

Une association d'expertise sera retenue pour former les élèves et les collégiens sur une période de deux ans.

Un budget estimé à 36 000 euros pour 3 ans.

## **Sous-objectif : Augmenter la capacité des professionnels à développer les compétences psychosociales des jeunes du quartier**

### **Action 6 : Formation aux compétences psychosociales pour les professionnels**

En lien avec l'action décrite ci-dessus, il est important également de former les professionnels qui travaillent en lien direct avec les jeunes : enseignants, CPE, animateurs jeunesse, médiateurs, agents du centre social, etc. Il est prévu de faire trois groupes de formation de 10 professionnels par ans, soit 90 professionnels.

La formation permet à la fois de renforcer les compétences psychosociales chez les professionnels, de comprendre, de mieux accompagner les élèves dans cette démarche. La formation prévoit également des temps d'échange et de retour de pratique entre professionnels.

#### **Groupe de travail :**

De même que celle décrite ci-dessus, cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec l'Inspection de l'Education Nationale, les directeurs des écoles, le référent REP et également un référent des CPE, des enseignants, des animateurs jeunesse du service jeunesse, les éducateurs spécialisés et des médiateurs de Citéo.

#### **Moyens humains et matériels :**

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires Salle de réunion, vidéo-projeteur

#### **Moyens financiers :**

Une association d'expertise sera retenue pour former les professionnels sur une période de trois ans. Un budget estimé à 13 000 euros pour trois ans.

## **Sous-objectif : Lutter contre l'image positive du trafic chez les jeunes**

### **Action 7: Mise en place de séances de Théâtre-Forum sur le thème du trafic pour les collégiens**

Afin de lutter contre l'image positive du trafic chez les jeunes, nous allons mettre en place un projet de séances de Théâtre-Forum sur cette thématique destinée aux collégiens de 4ème du collège Pierre Brossolette. Le Théâtre-Forum aborde la problématique du trafic de stupéfiants et amène les collégiens à réfléchir sur l'image qu'ils ont du trafic, d'échanger avec le groupe et prendre conscience des méfaits et contraintes du trafic. En plus de la séance théâtrale, on veillera à inscrire cette action dans une réflexion plus globale sur les trafics avec l'équipe enseignante ou vie scolaire pour assurer la continuité de la sensibilisation.

#### **Groupe de travail :**

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué du principal du Collège Pierre Brossolette, du référent REP et de l'APAM.

#### **Moyens humains et matériels :**

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires Salle de réunion, vidéo-projeteur

#### **Moyens financiers :**

Une compagnie de théâtre sera retenue pour intervenir auprès des collégiens sur une période de trois ans.

Un budget estimé à 12 000 euros pour 2 ans.

#### **Action 8 : Mise en place des ateliers et des clips-vidéos sur le trafic :**

Afin de lutter contre l'image positive du trafic de drogues, il est prévu de faire des séances pour créer un clip vidéo sur cette thématique avec un groupe de jeunes de 12 – 14 ans et de 15- 17 ans orientés par l'APAM, les animateurs jeunesse et les éducateurs spécialisés. Il est prévu d'avoir 4 groupes de jeunes sur 2 ans.

Une association sera retenue pour accompagner les jeunes dans la réalisation d'un clip-vidéo, et la méthode de cette réalisation sera définie en fonction.

##### ***Groupe de travail :***

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué d'animateurs jeunesse et de l'APAM.

##### ***Moyens humains et matériels :***

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires Salle de réunion, vidéo-projecteur, matériel pour faire les clip-vidéo

##### ***Moyens financiers :***

Une association sera retenue pour accompagner les jeunes dans la réalisation d'un clip-vidéo.

Un budget estimé à 14 000 euros pour 2 ans.

#### **Action 9 : Formation sur les dangers des réseaux sociaux pour les collégiens de la 6ème à la 4ème en lien avec le trafic de stupéfiants**

Les partenaires constatent que les jeunes sont souvent recrutés pour le trafic sur les réseaux sociaux. Il est donc important de mettre en place des séances de formation sur les dangers des réseaux sociaux pour les collégiens de la 6ème à la 4ème afin qu'ils aient la capacité d'analyser les sites eux-mêmes et prendre les précautions nécessaires.

##### ***Groupe de travail :***

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec le principal du Collège Pierre Brossolette et le référent REP.

##### ***Moyens humains et matériels :***

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires Salle de réunion, vidéo-projecteur, matériel pour la formation (mise à disposition par le collège)

##### ***Moyens financiers :***

Une association sera retenue pour former les collégiens.

Un budget estimé à 9 000 euros pour trois ans.

#### **Sous-objectif : Augmenter la capacité des jeunes de 14 -17 ans du quartier à intégrer le monde du travail**

#### **Action 10 : Chantiers jeunes pour les 14 -17 ans avec l'association Prévention spécialisée « APAM »**

Mise en place des chantiers jeunes avec l'association APAM et les bailleurs du quartier pour un groupe de jeunes des 14 – 17 ans identifiés par l'APAM, le collège, les médiateurs du quartier. Le chantier visera

en particulier à embellir le quartier afin de lui redonner une image positive et valorisante pour ses habitants.

**Groupe de travail :**

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec les animateurs jeunesse de la ville de Melun et l'APAM.

**Moyens humains et matériels :**

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires Salle de réunion, matériel pour les chantiers (mise à disposition par l'APAM)

**Moyens financiers :**

En tant qu'association de prévention spécialisée, l'APAM sera retenue pour encadrer ce chantier. Un budget estimé à 14 000 euros pour trois ans.

**Action 11 : Exposé et présentation du parcours de jeunes qui ont réussi professionnellement**

Les acteurs du quartier constatent une fatalité chez les jeunes due au fait qu'ils « sont des jeunes du quartier » qui ne peuvent pas réussir professionnellement. Il est important de présenter des exemples de jeunes qui ont réussi, échanger avec eux et apprendre de leurs expériences.

**Groupe de travail :**

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec les animateurs jeunesse, les associations APAM et Citéo.

**Moyens humains et matériels :**

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires Salle de réunion, vidéo-projeteur

**Moyens financiers :**

-

**Sous-objectif : Créer une alliance forte entre les jeunes du quartier et la Police Municipale**

**Action 12 : Temps de rencontre entre la Police Municipale et les jeunes du quartier**

Les partenaires du quartier constatent que les forces de l'ordre sont perçues comme des ennemis plutôt qu'une force protectrice. Les jeunes du quartier ont une image très négative de la police. Afin d'améliorer l'image de la police ainsi que la relation entre la police et les jeunes, il est prévu de mettre en place des temps de rencontre et de dialogue lors des événements sportifs et des stages de cohésion avec ce corps de sécurité.

La Police Nationale ne participe pas aux actions de travail en direct avec les jeunes, le référent police de l'établissement peut être sollicité et informé des actions pour voir comment parfois s'y associer et de disposer du bon niveau d'information.

**Groupe de travail :**

Ces actions seront pilotées par un groupe de travail constitué avec la Police Municipale, l'inspecteur de l'Education Nationale, les directeurs des écoles et les animateurs jeunesse de Melun.

**Moyens humains et matériels :**

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires

Salle de réunion, vidéo-projeteur, location des matériels, repas,

***Moyens financiers :***

Un budget estimé à 4 000 euros pour deux ans

**LES ACTIONS DE PREVENTION PRIMAIRE SECONDAIRE :**

**Sous-objectif : Accompagner et encadrer les jeunes déjà impliqués dans le trafic**

**Action 13 : Programme d'aide individualisé pour les jeunes (14 -17 ans) impliqués dans le trafic**

Les acteurs du quartier constatent que la plupart des jeunes impliqués dans le trafic, regrettent leur choix et ont honte de cette activité. Cependant, il paraît trop compliqué de sortir du trafic et ils sont souvent piégés par des fausses dettes envers les trafiquants.

Il est prévu de mettre en place un programme d'accompagnement de sortie pour les jeunes qui le souhaitent. Ce programme implique un accompagnement individualisé vers l'emploi, la formation, et si besoin, en l'éloignant du quartier (internat, etc.). S'il est possible, et si le jeune le souhaite, il est important d'impliquer les parents dans cet accompagnement.

Les jeunes peuvent être orientés par le collège, les médiateurs, le service jeunesse, les éducateurs spécialisés et les agents du centre social, etc.

***Groupe de travail :***

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec association APAM, la MDS, les animateurs jeunesse, l'Education nationale et la PJJ.

***Moyens humains et matériels :***

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires  
Salle de réunion, vidéo-projeteur

***Moyens financiers :***

**Action 14 : Chantiers jeunes conçus pour les jeunes impliqués dans le trafic :**

Mise en place de chantiers jeunes avec l'association APAM et les bailleurs du quartier pour un groupe de jeunes du quartier impliqués dans le trafic. Le chantier s'inscrit dans un projet plus global d'accompagnement de ces jeunes vers la sortie des trafics de stupéfiants.

Les jeunes peuvent être orientés par le collège, les médiateurs, le service jeunesse, les éducateurs spécialisés et les agents du centre social etc.

***Groupe de travail :***

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec les animateurs jeunesse et l'association APAM. La PJJ et l'Education nationale pourront être associés.

***Moyens humains et matériels :***

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires  
Salle de réunion

***Moyens financiers :***

Un budget estimé à 9 000 euros pour deux ans.

#### **Action 15 : Mise en place d'un programme avec l'association TAPAJ pour les jeunes impliqués dans le trafic**

Afin de trouver une alternative à la vente de drogues, l'association Addictions France propose aux groupes de jeunes de petites missions de travail payé à la journée.

Les jeunes peuvent être orientés par le collège, les médiateurs, le service jeunesse, les éducateurs spécialisées et les agents du centre social etc.

Les chantiers seront organisés avec les bailleurs, la ville et l'agglomération.

#### ***Groupe de travail :***

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec l'association Addictions France, le service jeunesse, la PJJ et l'APAM ( association de la prévention spécialisée).

#### ***Moyens humains et matériels :***

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires  
Salle de réunion

#### ***Moyens financiers :***

Un budget estimé à 15 000 euros pour deux ans.

### **Axe 3 – Stratégies d'action en direction des familles**

#### **Sous-objectif : Renforcer la résilience et les compétences psychosociales des parents**

#### **Action 16 : Soutien psychologique pour les parents en accompagnement collectif**

Les acteurs du quartier constatent que les parents sont traumatisés par le trafic dans le quartier. Ils se sentent abandonnés et ont très peu confiance dans les autorités. Il faudrait leur permettre de s'exprimer et de prendre conscience de leur capacité d'agir avant qu'ils puissent devenir des acteurs dans la lutte contre l'implication des mineurs dans le trafic.

Le référent famille du centre social a déjà mise en place de groupes de parents animés par un psychologue.

Dans la continuité du travail entrepris par La Boussole, cette action vient renforcer l'effort d'accompagnement des familles subissant les difficultés liées au trafic. Il s'agit de créer un espace d'échange et de soutien pour les parents autour des enjeux éducatifs.

Avec le concours de la GUSP et du bailleur SEQENS, un lieu sera mis à disposition de la Boussole pour proposer d'accueillir ces temps d'échanges. Accompagné par une psychologue, la référente famille pourra proposer un calendrier adapté, y compris aux situations d'urgence.

Quelques objectifs :

- ✓ Favoriser une meilleure compréhension des besoins des enfants et adolescents.
- ✓ Outiller les parents pour accompagner et prévenir les situations de décrochage ou de vulnérabilité (premiers signes dans la prévention)
- ✓ Sensibiliser aux conduites à risques et aux facteurs de protection familiaux
- ✓ Sensibiliser les familles aux conduites addictives (produits et processus)
- ✓ Sensibiliser les familles sur les réalités des trafics et déconstruire les mythes qui y sont associés
- ✓ Apporter un temps de soutien psychologique simple et adapté

**Groupe de travail :**

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec le centre social « La Boussole ».

**Moyens humains et matériels :**

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires  
Salle de réunion

**Moyens financiers :**

Un budget estimé à 6000 euros ans pour trois ans.  
Un psychologue sera retenu pour encadrer les ateliers.

**Action 17 : Formation « compétences psychosociales » à l'attention des parents**

En lien avec l'action décrite ci-dessus, il est important également de former les parents afin de les soutenir dans leur parentalité.

La formation permet à la fois de renforcer les compétences psychosociales chez les parents mais également de comprendre, mettre en pratique les acquis et mieux accompagner les jeunes.  
La Fondation Poidatz met en place de formation sur le CPS avec un financement de l'ARS pour un groupe de parents.

**Groupe de travail :**

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec le centre social « La Boussole ».

**Moyens humains et matériels :**

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, participation des partenaires  
Salle de réunion

**Moyens financiers :**

La Fondation Poidatz met en place de formation sur le CPS avec un financement de l'ARS.

**Action 18 : Sorties de répit pour les familles (Parents et enfants) confrontées aux trafics dans le quartier**

A l'instar « des séjours de rupture » proposés dans le cadre de la prévention spécialisée, des sorties permettraient aux familles de sortir de leur quotidien pour les aider à se reconstruire.

Il s'agit d'offrir aux familles un temps de répit “hors du quartier” pour favoriser le ressourcement, renforcer les liens familiaux et amorcer un accompagnement vers la reconstruction lorsque le jeune est dans des passages à l'acte. Lors de ces temps “hors du quartier”, l'échange et la verbalisation doivent permettre d'amorcer le dialogue et des temps de sensibilisation et de prévention des conduites à risques (usage de stupéfiants ou participation au trafic).

Ces actions doivent permettre de créer des espaces de parole et d'accompagnement autour des impacts psychosociaux liés à ces situations (en lien avec les partenaires formés au CPS au préalable). Un intérêt sera porté sur l'accompagnement à l'autonomie des personnes, en effet, les sorties ou autres actions seront coconstruite avec les familles afin de favoriser la mobilisation de celles-ci autour d'un projet de “famille”.

Le repérage des familles sera assuré par les partenaires de terrain tels que les éducateurs de l'APAM, les médiateurs de Citéo, les établissements scolaires et les professionnels du PRE, ou orientés par la PJJ. Cette action vise en priorité les familles des jeunes en situation de vulnérabilité, identifiés comme susceptibles d'être exposés à des dynamiques de groupe ou à des influences pouvant les conduire à des comportements à risque en lien avec des pratiques illicites.

Concernant les jeunes impliqués dans le trafic, ces sorties pourront être proposées, avec le parent, pour créer un climat serein et mettre en place les conditions propices à l'échange et à la communication.

Ces sorties seront un levier pour les professionnels (ayant été formés notamment aux CPS) de donner des pistes aux parents ayant des enfants, des jeunes confrontés aux trafics.

La Boussole en lien avec la CAF et la MDS et le CCAS de la ville pourra proposer aux familles repérées un accompagnement vers les dispositifs existants si cela est nécessaire : insertion sociale et professionnel RSA, Mission Locale, Aide aux départs en vacances, vacances apprenantes, service civique, AVE, AVF, ou un accompagnement pour du soutien psychologique proposé par les services de la ville ou les associations locales, etc. Ceci en fonction de l'âge et du profil des jeunes.

**Groupe de travail :**

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec le centre social « La Boussole »

**Moyens humains et matériels :**

Cheffe de projet politique de la ville de Melun, référent famille au centre social « La Boussole »  
participation des partenaires

Bus pour les participants

**Moyens financiers :**

Un budget estimé à 9 000 pour trois ans

**Sous-objectif : Renforcer la capacité des familles à s'investir dans le quartier**

**Action 19 : Ateliers « Réappropriation des espaces du quartier »**

Les chargés de mission GUSP et les agents DSU des bailleurs animeront des ateliers pour mobiliser les habitants du quartier dans l'animation et les projets d'aménagement des espaces publics dans le quartier.

**Groupe de travail :**

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec le centre social « La Boussole », les chargées de mission GUSP et les bailleurs.

**Moyens humains et matériels :**

Cheffe de projet politique de la ville de Melun, référent famille au centre social « La Boussole », les chargées de mission GUSP, les agents DSU des bailleurs, participation des partenaires.

**Moyen financier :**

-

**Sous-objectif : Créer une alliance forte entre les habitants et les Polices Municipale et Nationale**

**Action 20 : Organisation d'évènements et ateliers de cohésion sociale avec les agents de la Police**

Les partenaires du quartier constatent que les forces de l'ordre sont perçues comme des ennemis plutôt qu'une force protectrice.

Afin d'améliorer la relation avec la Police, il est prévu de mettre en place des temps de rencontre et de cohésion avec ce corps de sécurité.

**Groupe de travail :**

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec la police Municipale, la Police Nationale et le centre social « La Boussole »

**Moyens humains et matériels :**

Cheffe de projet politique de la ville de Melun, référent famille au centre social « La Boussole », Un agent de la Police, participation des partenaires, salles de réunion...

**Moyens financiers :**

## **Axe 4 – Mobiliser plus largement et occuper le terrain**

---

### **Sous-objectif : Réappropriation des espaces verts du quartier afin de favoriser le lien social, le sentiment de sécurité et le plaisir de vivre dans le quartier**

#### **Action 21 : Création de jardins partagés et organisation de journées de plantation, ateliers de jardinage, et événements communautaires réguliers**

Pendant l'été 2025, quelques associations locales ont créé des jardins avec les habitants du quartier. Le projet vise à poursuivre ces ateliers de jardinage et de cohésion sociale autour de jardins urbains en pied d'immeuble.

La création de ces jardins permettra également d'occuper l'espace et de lutter contre l'appropriation de l'espace public par les trafics.

**Groupe de travail :**

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec le centre social « La Boussole », le service GUSP, les bailleurs et les référents des habitants du quartier.

**Moyens humains et matériels :**

Cheffe de projet politique de la ville de Melun, référent famille au centre social « La Boussole », les chargées de mission GUSP, les agents DSU des bailleurs, participation des partenaires.

Matériel pour créer des jardinières et le matériel de jardinage, immobiliers urbains : bancs, tables, chaises, jeux

**Moyens financiers :**

Un budget estimé à 15 000 euros pour trois ans en achat de matériel (La CAMVS)

Un budget estimé à 9 000 euros pour trois pour la prestation de service d'une association qui puisse animer les ateliers de jardinage ou d'autres activités.

#### **Action 22 : Proposer des animations en plein air et en pied d'immeuble de type « repas partagé »**

En lien avec l'action décrite ci-dessus, il est prévu de proposer un programme d'animation dans le quartier, en particulier sur la place où le trafic est plus présent. Les animations seront planifiées avec les habitants du quartier.

**Groupe de travail :**

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec le centre social « La Boussole », le service GUSP, les bailleurs et les référents des habitants du quartier.

***Moyens humains et matériels :***

Cheffe de projet politique de la ville de Melun, référent famille au centre social « La Boussole », les chargées de mission GUSP, les agents DSU des bailleurs, participation des partenaires.  
Alimentation, bancs, tables, chaises, jeux

***Moyens financiers :***

Un budget estimé à 3 000 euros pour trois ans en achat de l'alimentation (La CAMVS)

**Action 23 : Mettre en place des activités sportives, artistiques et culturelles participatives valorisant les habitants et les initiatives locales en collaboration avec des artistes locaux**

En lien avec les actions décrites plus haut, il est prévu de proposer un programme d'animation dans le quartier en particulier sur la place où a lieu le trafic. Les animations seront planifiées avec les habitants du quartier.

***Groupe de travail :***

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec le centre social « La Boussole », le service GUSP, les bailleurs et les référents des habitants du quartier.

***Moyens humains et matériels :***

Cheffe de projet politique de la ville de Melun, référent famille au centre social « La Boussole », les chargées de mission GUSP, les agents DSU des bailleurs, participation des partenaires.  
Alimentation, bancs, tables, chaises, jeux

***Moyens financiers :***

Différentes associations et prestataires pourraient être employés pour assurer les activités  
Un budget estimé à 18 000 euros pour trois ans.

**Action 24 : Mise en place d'un dispositif Voisins Solidaires avec les habitants et les acteurs du quartier**

Le projet vise à établir des groupes de voisins solidaires afin que les habitants se sentent plus unis et organisés face aux traquants. Les habitants seront invités à échanger autour de leur vécu, de leurs inquiétudes et à donner des idées de comment ils peuvent s'entraider contre les traquants. Ces groupes sont en même temps des instances pour informer les habitants de la présence et de la disponibilité des acteurs du quartier.

***Groupe de travail :***

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec le centre social « La Boussole », le service GUSP, les bailleurs, les référents des habitants du quartier, Citéo, médiateurs et les PN/PM.

***Moyens humains et matériels :***

Coordinateur CISPD, Cheffe de projet politique de la ville de Melun, référent famille au centre social « La Boussole », les chargées de mission GUSP, les agents DSU des bailleurs, un référent de la Police Municipale et de l'association Citéo, participation des habitants.

Salle de réunion mise à disposition par le centre social « La Boussole »

***Moyens financiers :***

### **Action 25 : Réinvestir les locaux vacants en proposant des activités attractives portées par les habitants volontaires**

En lien avec les actions 18-20 et en concertation avec les habitants, il est prévenu de réinvestir les locaux vacants dans le quartier et de mettre en place des activités attractives portées par les habitants volontaires, par exemple une recyclerie en bas d'immeuble, un espace « café des familles » sur l'ancien local du café city.

#### ***Groupe de travail :***

Cette action sera pilotée par un groupe de travail constitué avec le centre social « La Boussole », le service GUSP, les bailleurs, les référents des habitants du quartier et Citéo.

#### ***Moyens humains et matériels :***

Cheffe de projet politique de la ville de Melun, référent famille au centre social « La Boussole », les chargées de mission GUSP, les agents DSU des bailleurs, participation des partenaires.

Matériel pour les ateliers de concertation : salle de réunion, tableau blanc, crayons, post-its.

Matériel pour aménager les locaux : tables, canapés, chaises, décos, machine à café etc.

#### ***Moyens financiers :***

Un budget estimé à 18 000 euros pour deux ans pour la prestation de service d'une association afin de coconstruire avec les habitants les activités.

#### **c) Décrivez, pour chaque action, les publics bénéficiaires**

### **Axe 1 – S'organiser et partager un diagnostic pour choisir les grandes orientations du projet**

<b>Actions</b>	<b>Cible</b>
<b>Action 1</b> : Etablir des instances, Comité de pilotage et techniques afin d'analyser le constat, les besoins et élaborer et suivre le plan d'actions	70 Acteurs institutionnels et associatifs du quartier
<b>Action 2</b> : Etablir des groupes de travail opérationnels et interactifs où les partenaires pourront construire des réponses et des actions à mettre en place	
<b>Action 3</b> : Accompagnement des professionnels	
<b>Action 4</b> : Campagne de communication	

### **Axe 2 – Stratégies d'intervention en direction des mineurs**

<b>Actions</b>	<b>Cible</b>
<b>Action 5</b> : Formation pour les élèves de CM 2 et les collégiens de 6ème et 5ème du quartier	600 élèves de CM2 et collégiens de 6ème et 5ème du quartier
<b>Action 6</b> : Formation aux compétences psychosociales pour les professionnels qui travaillent en lien avec les enfants et les jeunes du quartier	90 professionnels qui travaillent aux trois écoles élémentaires du quartier et au collège du quartier, les médiateurs, le service jeunesse, les éducateurs spécialisés

<b>Action 7</b> : Mise en place de séances de Théâtre Forum sur le thème du trafic pour les collégiens de la 6 <sup>ème</sup> à la 4 <sup>ème</sup> et lycéens. <b>Action 8</b> : Mise en place des ateliers des clips-vidéos sur le trafic <b>Action 9</b> : Formation sur les dangers des réseaux sociaux pour les collégiens de la 6 <sup>ème</sup> à la 4 <sup>ème</sup> en lien avec le trafic de stupéfiants	600 Collégiens
<b>Action 10</b> : Chantier jeunes pour les 14- 17 ans avec l'association Prévention spécialisée de l'APAM <b>Action 11</b> : Exposé et présentation du parcours des jeunes qui ont réussi professionnellement	4x 15 jeunes de 14 – 17 ans
<b>Action 12</b> : Création de stages de cohésion entre la Police Municipale et les jeunes du quartier	
<b>Action 13</b> : Programme d'aide individualisé pour les jeunes impliqués dans le trafic	
<b>Action 14</b> : Chantiers jeunes conçus pour les jeunes impliqués dans le trafic	
<b>Action 15</b> : Mise en place d'un programme avec l'association TAPAJ pour les jeunes impliqués dans le trafic	

### Axe 3 – Stratégies d'action en direction des familles

Actions	Cible
<b>Action 16</b> : Formation et soutien psychologique pour les parents en accompagnement collectif	50 Parents du quartier
<b>Action 17</b> : Formation « compétences psycho-sociales » à l'attention des parents	25 Parents du quartier
<b>Action 18</b> : Sorties de répit parental : A l'instar « des séjours de rupture »	50 Parents du quartier
<b>Action 19</b> : Des ateliers de co-construction afin d'impliquer les familles dans la réappropriation des espaces du quartier avec le service GUSP, le centre social et le bailleur	50 Parents du quartier
<b>Action 20</b> : Organisation d'événements et ateliers de cohésion sociale avec les agents de la Police	50 Parents du quartier

### Axe 4 – Mobiliser plus largement et occuper le terrain

Actions	Cible
<b>Action 21</b> : Création de jardins partagés et organisation de journées de plantation, ateliers de jardinage, et événements communautaires réguliers.	40 familles et parents du quartier de l'Almont 200 personnes par action

<b>Action 22</b> : Mettre en place des animations en plein air et en pied d'immeuble type « repas partagé ». <b>Action 23</b> : Mettre en place des activités sportives, artistiques et culturelles participatifs valorisant les habitants et les initiatives locales en collaboration avec des artistes locaux. <b>Action 24</b> : Mise en place d'un dispositif Voisins Solidaires avec les habitants et les acteurs de quartier (Citéo, médiateurs, l'APAM, le centre social et PN/ PM).  <b>Action 25</b> : Réinvestir les locaux vacants en proposant des activités attractives portées par les habitants	200 personnes par actions  15 adultes  2 locaux 1 ou 2 associations locales pour 150 bénéficiaires

**d) Mentionnez les dates prévisionnelles de réunion des comités de pilotage et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme**

Les acteurs qui constituent le Comité de Pilotage :

- Du Préfet ou son représentant
- Du représentant de la MILDECA
- Du Président de la CAMVS ou de son représentant
- Du Maire ou de son représentant
- Du Procureur de la République ou de son représentant
- Du Président du Conseil Départemental ou de son représentant
- Du Directeur académique des services de l'Education nationale ou de son représentant
- Du Directeur Territorial de la Police Nationale ou de son représentant
- Du Directeur Territorial de la Protection judiciaire de la jeunesse ou de son représentant
- Du délégué départemental de l'Agence régionale de santé ou de son représentant
- Des représentants des associations mettant en œuvre les actions décrites à l'annexe 1

Les comités de Pilotage auraient lieu aux dates suivantes :

- Copil de la signature : Date à confirmer à l'automne 2025 selon la signature de la convention
- **COPIL 1** : Date à confirmer au printemps 2026 selon la signature de la convention
- **COPIL 2** : Jeudi 24 septembre 2026
- **COPIL 3** : Jeudi 4 février 2027
- **COPIL 4** : Jeudi 23 septembre 2027
- **COPIL 5** : Jeudi 3 février 2028
- **COPIL 6** : Jeudi 21 septembre 2028

**e) Suivi : indicateurs proposés au regard des objectifs prévus**

## Axe 1 – S'organiser et partager un diagnostic pour choisir les grandes orientations du projet

Indicateur	Cible à atteindre <i>(Indiquer un chiffre)</i>	Modalités de recueil
Nombre de partenaires mobilisés et fréquence de leur participation	70 % des partenaires identifiés participent aux réunions	Feuilles d'émargement Bilan à la fin d'année
Nombre de groupes de travail réalisés au regard de ceux prévus	Réaliser 80 % des réunions prévues	Bilan à la fin d'année
Nombre d'habitants impliqués dans les groupes de travail	60 parents impliqués	Feuilles d'émargement
Taux de satisfaction des partenaires vis-à-vis de l'animation du projet	50% des partenaires ont été contents de l'animation du projet	Enquête auprès des partenaires

## Axe 2 – Stratégies d'intervention en direction des mineurs

Indicateur	Cible à atteindre <i>(Indiquer un chiffre)</i>	Modalités de recueil
Quantité et qualité des connaissances acquises par les professionnels et les jeunes	Part des jeunes disant d'avoir une meilleure conscience des méfaits du trafics de stupéfiants  Part de professionnels disant avoir une meilleure connaissance des trafics de stupéfiants	Questionnaires avant et après
Nombre de jeunes pris en charge et/ou sortis des trafics,	60 jeunes pris en charge (20 / an) et accompagnés vers une sortie du trafic	Bilan à chaque fin d'année
Changements comportementaux des jeunes (modification des représentations sur les trafics de drogues, attitudes, compétences psychosociales acquises)	Part des jeunes disant se sentir plus capables de résister au phénomène du groupe, avoir gagné en confiance en soi et avoir utilisé des outils pour une meilleure communication avec autrui	Questionnaires avant et après

## Axe 3 – Stratégies d'action en direction des familles

Indicateur	Cible à atteindre <i>(Indiquer un chiffre)</i>	Modalités de recueil
Quantité et qualité des connaissances acquises par les parents	50 % des parents disant avoir une meilleure conscience des méfaits du trafic de stupéfiants	Questionnaires avant et après

Changements des comportements des parents (modification des représentations sur les trafics de drogues, attitudes, compétences psychosociales acquises)	50 % des parents disant se sentir plus capables d'aider leurs enfants à résister au phénomène du groupe, d'avoir gagné en confiance en soi et d'avoir utilisé des outils pour une meilleure communication avec leurs enfants	Questionnaires avant et après	
Taux de participation aux évènements	50% des parents reviennent aux évènements		

#### Axe 4 – Mobiliser plus largement et occuper le terrain

Perception du climat du quartier parmi les habitants et les jeunes du quartier	50 % des personnes interrogées se sentent mieux dans le quartier	Questionnaires avant et après	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le trafic a moins d'impact sur la vie du quartier et sur mal-être les habitants du quartier</li> <li>• Les habitants utilisent les espaces verts du quartier</li> <li>• Les habitants se sentent plus en sécurité et en confiance dans le quartier</li> <li>• Les habitants apprécient la vie du quartier, très actif culturellement et socialement</li> <li>• Moins d'habitants souhaitent quitter le quartier</li> </ul>			
<b>f) Budget détaillé :</b>			
Voir l'annexe 1 ci-joint			

BUDGET PRÉVISIONNEL									
CHARGES					PRODUITS				
Année	1,00 €	2,00 €	3,00 €	TOTAL	Année	1	2	3	TOTAL
<b>CHARGES DIRECTES</b>									
Achats	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	<b>27 000,00 €</b>	Subventions d'exploitation	124 334,00 €	124 334,00 €	134 334,00 €	<b>383 002,00 €</b>
Achats matières et fournitures	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		MELDECA	80 000,00 €	80 000,00 €	90 000,00 €	250 000,00 €
autres fournitures					CA Melun Val de Seine	22 334,00 €	22 334,00 €	22 334,00 €	67 002,00 €
alimentaire	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €		Commune de Melun	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	66 000,00 €
Services extérieurs	45 000,00 €	103 000,00 €	102 000,00 €	<b>250 000,00 €</b>	Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	- €	- €	- €	- €
locations					Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	- €
entretiens et réparation					Type de financement	- €	- €	- €	- €
assurance					Produits financiers				- €
documentation					Produits exceptionnels				- €
prestations de services / rémunération intermédiaires & honoraires	45 000,00 €	103 000,00 €	102 000,00 €		Transferts de charges				- €
Prestataire	Type de prestation								
A définir	Action 3 : Prestation Accompagnement des professionnels	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €					
A définir	Action 4 : Campagne Communication	10 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €					
A définir	Action 5 : Formation compétances psycho-sociales pour les élèves de CM 2 et les collégiens de 6ème et 5ème du quartier		18 000,00 €	18 000,00 €					
A définir	Action 6 : Formation des compétences psychosociales pour les professionnels	5 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €					
A définir	Action 7 : Mise en place de séances de Théâtre Forum sur le thème du trafics les collégiens de la 6 <sup>e</sup> à la 4 <sup>e</sup>		6 000,00 €	6 000,00 €					
A définir	Action 8 : Mise en place des ateliers clips-videos sur le trafic		7 000,00 €	7 000,00 €					
A définir	Action 9 : Formation sur les dangers des réseaux sociaux pour les collégiens de la 6 <sup>e</sup> à la 4 <sup>e</sup> en lien avec le trafic de stupéfiants	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €					
L'APAM	Action 10 : Chantiers jeunes pour les 14 à 17 ans avec l'association Prévention spécialisée de l'APAM	5 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €					
A définir	Action 12 : Temps de rencontre entre la Police Municipale et les jeunes du quartier		4 000,00 €	4 000,00 €					
I'APAM	Action 14 : Chantiers jeunes conçus pour les jeunes impliqués dans le trafic		4 500,00 €	4 500,00 €					
TAPAJ	Action 15 : Mise en place d'un programme avec l'association TAPAJ pour les jeunes impliqués dans le		15 000,00 €	15 000,00 €					
Fondation Poidatz	Action 16 : Formation et soutien psychologique pour les parents en accompagnement collectif (financé ARS - fondation Poidatz )	- €	- €	- €					
Fondation Poidatz	Action 17 : Formation des compétences psycho-sociales aux parents (financé ARS - fondation	- €	- €	- €					
A définir	Action 18 : Sorties de répit parental	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €					
A définir	action 21 : Crédit de jardins partagés	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €					
A définir	Action 22 : Mettre en place des activités sportives, artistiques et culturelles pour les jeunes, les familles dans le quartier	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €					
A définir	Action 23 : Accès à des lieux vacants en proposant des activités attractives porté par les habitants		9 000,00 €	9 000,00 €					
	publicité, publication				<b>TOTAL HORS DES PRODUITS HORS CVN</b>	124 334,00 €	124 334,00 €	134 334,00 €	<b>383 002,00 €</b>
	déplacements, mission	- €	- €	- €	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
type de déplacement / mission	durée				contributions volontaires en nature	- €	- €	- €	- €
	services bancaires, autres				Dons en nature				
Charges de personnel	Rémunération de personnels	35 334,00 €	35 334,00 €	35 334,00 €	Prestations en nature	- €	- €	- €	- €
Type de personnel	ETP				Bénévolat				
1. Coordinatrice CISPD (Agglomération)	13 334,00 €	13 334,00 €	13 334,00 €						
2. Cheffe de projet (Ville)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €						
3. Directeur centre social (Ville)	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €						
4.Animateur jeunesse (Ville)	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €						
Charges sociales									
autres charges de personnel									
Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €					
Impôts et taxes sur rémunération									
Autres impôts et taxes									
	<b>TOTAL HORS DES CHARGES HORS CVN</b>	<b>89 334,00 €</b>	<b>147 334,00 €</b>	<b>146 334,00 €</b>	<b>383 002,00 €</b>				
	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>								
emplois des contributions volontaires en nature	- €	- €	- €	- €					
Secours en nature									
mise à disposition gratuite de biens et services	- €	- €	- €	- €					
Qui	Qui								
prestations	- €	- €	- €	- €					
Prestataires	Types de prestations								
	personnel bénévol								
	<b>TOTAL HORS DES CHARGES DONT CVN</b>	<b>89 334,00 €</b>	<b>147 334,00 €</b>	<b>146 334,00 €</b>	<b>383 002,00 €</b>				

## **Annexe II**

---

*Modèle de compte-rendu du programme d'actions, de suivi des actions menées et de bilan financier*

## Annexe II

### Compte-rendu du programme d'actions

#### 1- Fiche identité du programme d'actions

Titre du programme	
Collectivité et représentant légal	
Territoire concerné	
Coordinateur du programme (Nom, Prénom, tél., mail)	
Montant de la subvention Octroyée	
Date de signature de la convention	
Période de la convention	

#### 2- Bilan du programme d'actions

e) Rappeler les objectifs du programme
Axe 1 – S'organiser et partager un diagnostic pour choisir les grandes orientations du projet
Axe 2 – Stratégies d'intervention en direction des mineurs
Axe 3 – Stratégies d'action en direction des familles
Axe 4 – Mobiliser plus largement et occuper le terrain
f) Quelles ont été les actions mises en œuvre ? Par quels moyens ?
Axe 1 – S'organiser et partager un diagnostic pour choisir les grandes orientations du projet
Axe 2 – Stratégies d'intervention en direction des mineurs
Axe 3 – Stratégies d'action en direction des familles
Axe 4 – Mobiliser plus largement et occuper le terrain
g) Décrivez, pour chaque action, les publics bénéficiaires
Axe 1 – S'organiser et partager un diagnostic pour choisir les grandes orientations du projet
Axe 2 – Stratégies d'intervention en direction des mineurs
Axe 3 – Stratégies d'action en direction des familles
Axe 4 – Mobiliser plus largement et occuper le terrain
h) Mentionnez les dates de réunion des comités de pilotage et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme

**i) Le calendrier du programme a-t-il été respecté ? Si « partiellement » « ou « non », expliquez pourquoi ?**

- oui
- partiellement
- non

**j) Avez-vous rencontré des difficultés particulières ? Si oui, lesquelles ?**

**k) Indiquez les résultats pour chaque action réalisée<sup>1</sup>**

**Axe 1 – S'organiser et partager un diagnostic pour choisir les grandes orientations du projet**

**Axe 2 – Stratégies d'intervention en direction des mineurs**

**Axe 3 – Stratégies d'action en direction des familles**

**Axe 4 – Mobiliser plus largement et occuper le terrain**

**l) Divers (autres points que vous souhaiteriez porter à la connaissance de la MILDECA)**

---

<sup>1</sup> Fournir tout justificatif utile : supports créés lors des formations ou ateliers, liste d'émargement de sessions, copie des évaluations ou enquêtes de satisfaction réalisées...

## Modèle du bilan financier :

BILAN FINANCIER									
CHARGES				PRODUITS					
Année	1	2	3	TOTAL	Année	1	2	3	TOTAL
<b>CHARGES DIRECTES</b>									
Achats	- €	- €	- €	- €	Subventions d'exploitation	- €	- €	- €	- €
Achats matières et fournitures					MILDECA	- €	- €	- €	- €
autres fournitures					Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	- €	- €	- €	- €
alimentaire					CPAM - Mois sans tabac	- €			- €
Services extérieurs	- €	- €	- €	- €	Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services				- €
locations					Autres produits de gestion courante (cotisations, dons manuels, mécénat)	- €	- €	- €	- €
entretiens et réparation					Type de financement				- €
assurance					Produits financiers				- €
documentation					Produits exceptionnels				- €
prestations de services / rémunération					Transferts de charges				- €
intermédiaires & honoraires	- €	- €	- €		TOTAL HORS DES PRODUITS HORS CVN	- €	- €	- €	- €
prestataire					CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
type de prestation					contributions volontaires en nature	- €	- €	- €	- €
publicité, publication					Dons en nature				
déplacements, mission	- €	- €	- €		Prestations en nature	- €	- €	- €	- €
type de déplacements / mission					Type de prestations				
durée					Bénévolat				
services bancaires, autres					TOTAL DONT CVN	- €	- €	- €	- €
Charges de personnel	- €	- €	- €	- €					
Rémunération de personnels	- €	- €	- €						
Type de personnel	ETP								
Charges sociales									
autres charges de personnel									
Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €					
Impôts et taxes sur rémunération									
Autres impôts et taxes									
<b>TOTAL HORS DES CHARGES HORS CVN</b>	- €	- €	- €	- €					
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>									
emploi des contributions volontaires en nature	- €	- €	- €	- €					
Secours en nature									
mise à disposition gratuite de biens et services	- €	- €	- €	- €					
Qui	Qui								
prestations	- €	- €	- €	- €					
Prestataires									
Types de prestations									
personnel bénévol									
<b>TOTAL HORS DES CHARGES DONT CVN</b>	- €	- €	- €	- €					

### **Annexe III**

---

RIB de la CA Melun Val de Seine

## **RIB de la CA Melun Val de Seine**

**Banque de France**  
1, Rue la Vrillière  
75001 PARIS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE  
DE MELUN  
20 QUAI HIPPOLYTE ROSSIGNOL  
77000 MELUN

### **Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053**

**RIB :** 30001 00525 D7710000000 79  
**IBAN :** FR57 3000 1005 25D7 7100 0000 079  
**BIC :** BDFFFRPPCCT

BUDGET PREVISIONNEL										
CHARGES						PRODUITS				
Année	1	2	3	TOTAL		Année	1	2	3	TOTAL
CHARGES DIRECTES						RESSOURCES DIRECTES				
Achats	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	27 000,00 €		Subventions d'exploitation	124 334,00 €	124 334,00 €	134 334,00 €	383 002,00 €
Achats matières et fournitures	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €			MILDECA	80 000,00 €	80 000,00 €	90 000,00 €	250 000,00 €
autres fournitures						CA Melun Val de Seine	22 334,00 €	22 334,00 €	22 334,00 €	67 002,00 €
alimentaire	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €			Commune de Melun	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	66 000,00 €
						Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services				- €
Services extérieurs	45 000,00 €	103 000,00 €	102 000,00 €	250 000,00 €		Autres produits de gestion courante (d)	- €	- €	- €	- €
locations						Type de financement				
entretiens et réparation						Produits financiers				- €
assurance						Produits exceptionnels				- €
documentation						Transferts de charges				- €
prestations de services / rémunération intermédiaires & honoraires	45 000,00 €	103 000,00 €	102 000,00 €							
Prestataire	Type de prestation									
A définir	Action 3 : Prestation Accompagnement des professionnels	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €						
A définir	Action 4 : Campagne Communication	10 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €						
A définir	Action 5 : Formation compétences psycho-sociales pour les élèves de CM 2 et les collégiens de 6ème et 5ème du quartier		18 000,00 €	18 000,00 €						
A définir	Action 6 : Formation des compétences psychosociales pour les professionnels	5 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €						
A définir	Action 7 : Mise en place de séances de Théâtre Forum sur le thème du trafics les collégiens de la 6 <sup>ème</sup> à la 4 <sup>ème</sup>		6 000,00 €	6 000,00 €						
A définir	Action 8 : Mise en place des ateliers clips-vidéos sur le trafic		7 000,00 €	7 000,00 €						
A définir	Action 9 : Formation sur les dangers des réseaux sociaux pour les collégiens de la 6ème à la 4ème en lien avec le trafic de stupéfiants	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €						
L'APAM	Action 10 : Chantiers jeunes pour les 14 à 17 ans avec l'association Prévention spécialisée de l'APAM	5 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €						
A définir	Action 12 : Temps de rencontre entre la Police Municipale et les jeunes du quartier		4 000,00 €	4 000,00 €						
l'APAM	Action 14: Chantiers jeunes conçus pour les jeunes impliqués dans le trafic		4 500,00 €	4 500,00 €						
TAPAJ	Action 15 : Mise en place d'un programme avec l'association TAPAJ pour les jeunes impliqués dans le trafic		15 000,00 €	15 000,00 €						
Fondation Poidatz	Action 16 : Formation et soutien psychologique pour les parents en accompagnement collectif (financé ARS - fondation Poidatz )	- €	- €	- €						

Fondation Poidatz	Action 17 : Formation des compétences psycho-sociales aux parents ( financé ARS - fondation Poidatz )	- €	- €	- €							
A définir	Action 18 : Sorties de répit parental	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €							
A définir	action 21 : Création de jardins partagés	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €							
A définir	Action 22 : Mettre en place des activités sportives, artistiques et culturelles pour les jeunes, les familles dans le quartier.	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €							
A définir	Action 25 : Réinvestir les locaux vacants en proposant des activités attractives porté par les habitants volontaires		9 000,00 €	9 000,00 €							
	publicité, publication										
	déplacements, mission	- €	- €	- €							
type de déplacements / mission	durée										
	services bancaires, autres										
Charges de personnel		35 334,00 €	35 334,00 €	35 334,00 €	106 002,00 €						
	Rémunération de personnels	35 334,00 €	35 334,00 €	35 334,00 €							
Type de personnel	ETP										
	1. Coordinatrice CISPD (Agglomération)	13 334,00 €	13 334,00 €	13 334,00 €							
	2. Cheffe de projet (Ville)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €							
	3. Directeur centre social (Ville)	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €							
	4. Animateurs jeunesse (Ville)	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €							
	Charges sociales										
	autres charges de personnel										
Impôts et taxes		- €	- €	- €	- €						
	Impôts et taxes sur rémunération										
	Autres impôts et taxes										
	TOTAL HORS DES CHARGES HORS CVN	89 334,00 €	147 334,00 €	146 334,00 €	383 002,00 €						
	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>										
emplois des contributions volontaires en nature		- €	- €	- €	- €						
	Secours en nature										
	mise à disposition gratuite de biens et services	- €	- €	- €							
Qui	Quoi										
	prestations	- €	- €	- €							
Prestataires	Types de prestations										
	personnel bénévol										
	TOTAL HORS DES CHARGES DONT CVN	89 334,00 €	147 334,00 €	146 334,00 €	383 002,00 €						